

**LE MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE DEPLOIE
LA RÉSERVE SANITAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE
POUR UNE OPÉRATION DE VACCINATION À MAYOTTE
du 22 mai au 30 juin 2018**

Depuis quelques années, la vaccination à Mayotte a pris du retard, la couverture vaccinale est insuffisante et de nombreux enfants ne sont pas correctement protégés contre les maladies infantiles à prévention vaccinale. Le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Agence régionale de santé Océan Indien ont chargé Santé Publique France de mobiliser des professionnels de santé de la Réserve sanitaire et l'Etablissement pharmaceutique dans le cadre d'une vaste opération de vaccination à Mayotte : « *Pour être bien protégés, tous les enfants doivent être vaccinés* »

Une couverture vaccinale défaillante et un risque accru d'épidémie à Mayotte

Depuis 2017, Mayotte connaît une épidémie de coqueluche ayant entraîné la mort de 2 nourrissons. Les autorités sanitaires locales et nationales ont conduit plusieurs missions exploratoires afin d'estimer la couverture vaccinale des enfants à Mayotte. Il ressort de ces missions que certains enfants ne sont pas suffisamment protégés contre des maladies graves à prévention vaccinale pouvant entraîner une recrudescence d'épidémie.

Le ministère des Solidarités et de la Santé a donc confié à Santé publique France l'organisation d'une vaste campagne de vaccination mobilisant la Réserve sanitaire et les acteurs locaux. **L'opération de vaccination des enfants de 0 à 6 ans débute le 22 mai 2018 pour 6 semaines.**

Jusqu'à 40 000 enfants de 0 à 6 ans vaccinés du 22 mai au 30 juin 2018

L'opération de vaccination des enfants de 0 à 6 ans a pour objectif de vacciner 40 000 enfants. Elle est menée conjointement par l'ARS Océan Indien et la délégation de l'île de Mayotte en collaboration avec le Conseil départemental, la PMI, le centre hospitalier de Mayotte et en coordination avec la préfecture et Santé publique France. Elle nécessite :

- La mise en place de **39 centres de vaccination temporaires** (2 dispensaires, 6 antennes PMI, 12 Maisons des Jeunes et de la Culture, 9 écoles, 10 établissements publics dépendant des mairies). Cette répartition couvre plus d'une commune sur deux et facilite l'accès à tous les habitants de l'île. Chaque semaine, 8 centres seront ouverts de 7h à 16h pour une période de 2 à 3 jours. La vaccination y sera gratuite pour tous les enfants.
- La mobilisation de **plus de 100 réservistes** (médecins, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, sages-femmes, infirmiers) pour vacciner les enfants.
- L'acheminement et l'utilisation de **près de 100 000 doses de vaccin** (ROR – rougeole, oreillons, rubéole -, Infarix Hexa - diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B, poliomyélite et infections à Haemophilus -, pneumocoque).

Les centres de PMI de Mayotte continueront d'assurer le suivi vaccinal des enfants après l'opération.

La Réserve sanitaire, des professionnels de santé prêts à intervenir

Animée par Santé publique France, la Réserve sanitaire est un dispositif d'Etat, prévu par le code de santé publique. Elle est composée de plus de 2000 professionnels de santé volontaires.



Mobilisée par le ministère en charge de la Santé ou sur demande d'une agence régionale de santé, la Réserve sanitaire est amenée à intervenir lorsqu'une situation sanitaire nécessite un appui en ressources humaines, notamment pour des missions de renfort de l'offre de soins mais aussi pour contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.

L'Établissement pharmaceutique, le stock stratégique de médicaments et produits de santé de l'État. Son rôle est d'acquérir, stocker et d'organiser, le cas échéant, un acheminement très rapide des médicaments et produits de santé nécessaires à la protection de la population en cas de crise sanitaire grave.

Contacts presse : presse@santepubliquefrance.fr

Santé publique France : Cynthia Bessarion: 01.71.80.15.66

Stéphanie Champion: 01.41.79.67.48 / Matthieu Humez: 01.41.79.69.61 / Vanessa Lemoine: 01.55.12.53.36



@santeprevention



@santepubliquefrance